

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

DELIBERATION N°B-004-1-2024

OBJET : Impression du guide touristique 2024

Date de convocation : 05/02/24
Nombre de conseillers : 14
En exercice : 14
Présents : 12
Absents : 2
- Dont représentés : 0
Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Présents :

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Marie LECLERCQ, Martine DAOUST, Brigitte GAUDRY, Denise FOUCAULT ;
- Messieurs René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Daniel MARTIN, Jean-Luc VIEREN, Patrice JOLY, Marc BONNOT, Jean-Pierre GIRARD ;

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Marie LECLERCQ

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R. 2122-8 ;

Vu la délibération n°013-4-2020 du conseil communautaire du 24 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du conseil communautaire au bureau communautaire ;

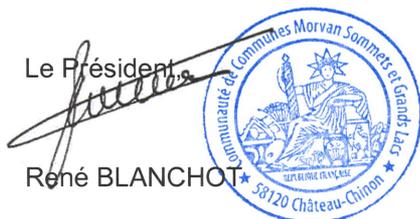
Considérant que l'office de Tourisme Morvan Sommits et Grands Lacs réalise en interne puis fait imprimer son guide à destination des touristes chaque année afin de promouvoir les activités touristiques et culturelles du territoire ;

LE BUREAU, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Décide de retenir le devis de CIA Graphic d'un montant de 6 446 € HT.
2. Autorise le Président à signer ce devis et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

René BLANCHOT



Le secrétaire

Marie LECLERCQ

